



# Donnheim Info

Bulletin d'information communale

JUIN 2017

Tel. et répondeur : 09.62.51.07.08

Fax : 03.88.51.23.25

Courriel : [mairie.donnenheim@orange.fr](mailto:mairie.donnenheim@orange.fr)

Site : <http://www.donnenheim.fr>



## 1. Le mot du Maire

De nombreux changements auront lieu prochainement dans notre pays, nous avons à la tête de notre république un Président jeune, incarnant un renouveau politique. Les élections Législatives devraient lui permettre de mettre en œuvre ses projets. Au niveau des collectivités locales, pour des petites communes comme la nôtre, des tendances s'affichent et des interrogations se posent. Le regroupement de communes, de communautés de communes sera une orientation forte, pas encore obligatoire mais la tentation de fusionner avec les communes voisines est forte.

Actuellement, les dotations pour les grandes communes et les métropoles sont bien supérieures aux dotations pour la ruralité et ses petites communes, ce qui n'est pas juste.

Dans notre village, de nombreux habitants pratiquent un sport, parfois de haut niveau. Certains jouent en nationale au Handball d'autres encore au plus haut niveau régional de football. Nous pouvons être fiers d'avoir dans notre village une jeune championne de France de Handball, Florie ADEMAJ, pensionnaire du centre régional de Handball. Elle vient de remporter le 11 juin 2017 à Paris, avec l'équipe d'Alsace dont elle fait partie, le titre de championne de France. Bravo à elle et son équipe !



(Florie ADEMAJ se trouve à gauche de la coupe)

Guy REPP Maire de DONNENHEIM

## 2. Les principales réalisations de ce printemps 2017 :

### → Aménagement de la place centrale du village :

Comme nous vous l'avons déjà indiqué dans notre lettre précédente (décembre 2016), nous avons terminé la rénovation de la place centrale du village. Cette rénovation nous a permis de rénover le réseau d'eau, l'éclairage et d'augmenter le nombre de places de parking. Par ailleurs côté église une borne énergie sera installée afin de pouvoir disposer de courant électrique sur la place lors des prochaines manifestations.



Nous avons également voulu identifier un peu mieux l'entrée de notre salle polyvalente par l'ajout d'une signalétique adaptée. Cela devrait permettre à l'avenir de guider les personnes externes vers la salle des fêtes.



Enfin nous avons remis à niveau une partie du jardin communal afin de faciliter le montage et surtout la mise à niveau des podiums lors des diverses manifestations proposées. Cette zone a été mise en herbe et sera opérationnelle pour la prochaine fête de la musique.



→ **Aménagement de la RD 758 entre Donnenheim et Bilwisheim :**

Nous avons constaté que lors de pluies abondantes, il y avait une stagnation d'eau à hauteur du virage sur la RD758 à hauteur de l'école la rose des vents, le passage des véhicules dans cette zone est alors dangereux pour les usagers. Nous avons mis en œuvre une tranchée drainante entre la RD 758 et la piste de déplacements doux afin de permettre l'infiltration des eaux de ruissellement et d'éliminer le danger.

→ **Participation de la commune aux frais de construction d'un local pour les sapeurs pompiers :**

Le conseil municipal a décidé de participer à la construction d'un local pour les pompiers des 4 villages. Ce local est physiquement implanté à BILWISHEIM (Rue Basse). Les frais de construction ont été répartis entre les 4 villages. La part restante à charge de la commune de Donnenheim est de 5 000 € HT.

→ **Achat d'un plancher mobile pour les manifestations du village :**

Le conseil municipal a opté pour l'acquisition d'un plancher mobile nécessaire pour les diverses animations du village. Actuellement, le plancher mobile est loué à la Commune d'Olwisheim. Ce plancher est très lourd, très encombrant et nécessite beaucoup de main d'œuvre, les risques d'accidents sont élevés. Le nouveau plancher aura une dimension de 6m x 6m.

**3. Finances communales :**

Le conseil municipal a délibéré sur le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017 lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2017 :

→ **Compte Administratif 2016.**

L'équilibre s'établit de la manière suivante :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	128 099,98 €
	Recettes :	155 791,22 €
	Excédent d'exercice	27 691,24 €

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	72 854,08 €
	Recettes :	92 463,90 €
	Excédent d'exercice	19 609,82 €

L'excédent global de l'exercice se monte à :	47 301,06 €
L'excédent de fonctionnement antérieur est de :	62 067,52 €
L'excédent d'investissement antérieur est de :	78 193,85 €

L'excédent global de clôture est de : 187 562,43 €

Les comptes de la commune restent sains malgré les investissements réguliers.

### → Taux d'impositions 2017.

Les besoins de financement ont été estimés au même niveau que ceux de 2016. La commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables.

La création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a entraîné des modifications importantes sur le plan fiscal :

- Passage à la fiscalité professionnelle unique sur tout le territoire communautaire
- Convergence des taux d'imposition des quatre taxes avec l'application de taux moyens pondérés.

Cette fusion entraîne des écarts parfois importants de la pression fiscale intercommunale entre les taux des anciennes communautés de communes et les taux votés par le conseil communautaire le 16 mars 2017.

Ces variations, à la baisse ou à la hausse, des taxes ménages selon les communes sont corrigées dans le cadre des engagements du pacte financier de confiance et de solidarité.

A Donnenheim, les évolutions ont pour conséquence :

- Les taux des taxes ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont fixés par le conseil municipal ;
- Les recettes attendues du bloc local (Commune + CAH) en 2017 ne devraient pas être supérieurs à celles perçues en 2016 (hors variation des bases).

Aussi, pour tenir compte du pacte de confiance et de solidarité et pour limiter la pression fiscale au même niveau qu'en 2016, la proposition de taux 2017 est présentée dans le tableau suivant :

	<b>Taux CCBE 2016</b>	<b>Taux Commune 2016</b>	<b>Total bloc local 2016</b>	<b>Taux CAH 2017</b>	<b>Taux Commune 2017</b>	<b>Total bloc local 2017</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	10,99 %	7,70 %	18,69 %	12,52 %	<b>5,39 %</b>	17,91 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	6,10 %	2,41 %	8,51 %	2,96 %	<b>5,55 %</b>	8,51 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	26,84 %	18,97 %	45,81 %	18,07 %	<b>27,74 %</b>	45,81 %

Le conseil municipal a donc décidé de fixer les taux d'imposition 2017 de la manière suivante :

Taxe d'habitation :	5,39 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	5,55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	27,74 %

### → Budget Primitif 2017.

Le budget primitif a été adopté par le conseil municipal comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	169 290,29 €
	Recettes :	169 290,29 €
<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	146 803,67 €
	Recettes :	146 803,67 €

Parmi les projets à l'étude pour 2017 figurent :

Un nouvel aménagement de la salle des fêtes.

La création de zone de stockage plus adaptées pour le matériel de l'A.S.L. et de la commune.

La création de sanitaires et vestiaires pour le personnel communal.

#### **4. Nouvelle communauté d'agglomération :**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a son logo ! Certains y verront un tremplin vers l'avenir, d'autres reconnaîtront les éléments naturels du territoire : le bleu de la Zorn et de la Moder, le vert des prairies, des terrains agricoles et de la forêt... Le logo de la Communauté d'Agglomération de Haguenau est né ! Avec son dessin élégant et sa symbolique forte, il permet d'affirmer la dynamique de notre collectivité qui a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le logo sera utilisé sur tous les supports et outils de communication impliquant la Communauté d'Agglomération de Haguenau, en tant qu'institution organisatrice ou pilote, actrice ou partenaire...



#### **5. Circulation entre Donnenheim et le canal de la Marne au Rhin - rappel :**

L'arrêté municipal du 13/03/2012 régleme la circulation sur le chemin du canal entre l'étang de pêche et le village de Donnenheim. De nombreuses infractions ayant été constatées, il nous a semblé utile de rappeler cet arrêté.

**Article 1<sup>er</sup>** : il est prescrit une restriction de circulation sur le « **Chemin du Canal** » depuis la ferme MORIER jusqu'au panneau indiquant la limite territoriale DONNENHEIM / WINGERSHEIM.

**Article 2** : Ledit « Chemin du Canal » **est interdit** à la circulation **à tout véhicule à moteur y compris les motocyclettes**, à l'exception de ceux énoncés à l'article 3 ci-dessous.

**Article 3** : Ledit chemin est ainsi autorisé

- aux propriétaires, exploitants ou riverains fonciers, y compris à ceux qui sont riverains du même chemin sur le territoire de la Commune de WINGERSHEIM
- à tout engin agricole
- aux services publics d'urgence (Police, Pompiers, etc...)
- aux cyclistes
- aux piétons

**Nota : Les riverains fonciers sont les propriétaires de terrains agricoles membres de l'association foncière. Ce chemin est donc un chemin privé.**

Les contrevenants à cet arrêté s'exposent à des peines d'amendes dans le cas ou des infractions seraient constatées par la gendarmerie.

#### **6. Carte d'identité, du nouveau dans les procédures :**

Depuis le 28 mars, les dossiers de demande de carte nationale d'identité ne peuvent plus être déposés dans toutes les mairies. En effet, désormais ce sera une carte d'identité biométrique qui vous sera délivrée, le document en lui-même ne change pas, mais comme pour un passeport, le recueil des empreintes digitales du demandeur est désormais nécessaire. En Alsace, 59 communes sur 900, sont équipées. Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne, sur la plate-forme : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> Une fois la carte prête, il faut venir la récupérer auprès de la mairie où la demande a été faite. La carte d'identité d'une personne majeure est toujours valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans. La carte d'identité reste gratuite, sauf en cas de perte ou de vol. Le renouvellement est alors facturé 25 euros (timbre fiscal). Le passage au biométrique a pour objectif de sécuriser la carte d'identité, qui sera plus difficile à falsifier. Il s'agit ainsi de lutter contre les usurpations d'identité. Les mairies les plus proches équipées d'un dispositif sont : BISCHWILLER, BRUMATH, HAGUENAU, SOUFFELWEYERSHEIM, TRUCHTERSHEIM et VENDENHEIM.



## **7. Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour tous les mineurs**

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne pourra plus quitter la France sans autorisation. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) (imprimé Cerfa N°15646\*01), à remplir et signer.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire

## **8. Modification des procédures administratives pour l'immatriculation des véhicules**

Depuis le 13 mars 2017, les démarches d'immatriculation d'un véhicule se font par télé-procédure :

- Changement d'adresse sur le portail service public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118>
- Déclaration de vente de votre véhicule (déclaration de cession) sur le portail service-public.fr [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13754.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13754.do)
- Demande de certificat de situation administrative (non gage et opposition) simple sur le site du Ministère de l'Intérieur ([https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil\\_certificat](https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat)).

Les autres démarches relatives à l'immatriculation pourront s'effectuer :

Chez un professionnel de l'automobile habilité.

Sur RDV à la Préfecture ou dans les sous-préfectures. La prise de RDV se fait en ligne pour la préfecture ainsi que pour les sous-préfectures à l'adresse suivante : <http://bas-rhin.gouv.fr> rubrique "Prendre un rendez-vous".

## **9. Lutte contre le moustique tigre**

La préfecture du Bas-Rhin ainsi que le conseil départemental lancent une vaste opération visant à lutter contre le moustique tigre dans le département. Dans ce cadre nous vous demandons d'appliquer les règles de bon sens pour éviter la prolifération de moustique. Veillez tout particulièrement à ne pas avoir de réserves d'eaux stagnantes à proximité de vos habitations car c'est bien souvent dans ces zones que des moustiques de toutes sortes prolifèrent.

## **10. Le SDEA fête ses 75 ans**

Les 24 et 25 juin prochains, retrouvez le SDEA et ses partenaires lors d'un week-end festif et familial. L'occasion pour vous de **mieux comprendre les enjeux de l'Eau**, le rôle de chacun dans sa préservation et de mettre en lumière les savoir-faire des femmes et des hommes du **SDEA**, depuis plus de 75 ans.

Le programme des Journées de l'Eau

### Au siège du SDEA

Samedi 24 juin de 14h00 à 20h00

Dimanche 25 juin de 10h00 à 18h00

### Visites guidées des installations près de chez vous

Dimanche 10h00 à 18h00

Inscription sur place ou en ligne

Pendant ces journées de nombreux sites sont ouverts au public, n'hésitez pas à les découvrir c'est une occasion unique de comprendre le cycle de l'eau, sujet primordial pour l'éducation des petits et grands...

Pour plus de détails sur les sites ouverts à la visite nous vous conseillons de consulter la page <http://www.sdea.fr/index.php/fr/le-sdea/son-actualite/les-journees-de-l-eau>

## **11. Etat Civil**

### **Naissances :**

Evan REPP né le 24 mars 2017.

Raphaël DEBEIRE né le 28 février 2017.

Evan, Yifan, LIM né le 26 janvier 2017.

### **Décès :**

Mme GILLIG Jeanne est décédée le 18 avril 2017 à l'âge de 86 ans.

## **11. Agendas :**

### **→ Mercredi 21 juin 2017 :**

Fête de la musique sur la Place du Village.

### **→ Dimanche 27 août 2017 :**

Paroisse en fête, à la salle des fêtes.